

Critères de réception des projets humanitaires par la commission Culture-ActionS

Pour que votre projet humanitaire puisse passer en commission Culture-ActionS, il doit remplir certains critères définis ci-dessous :

Votre projet humanitaire doit :

- apporter une aide concrète sur place
- avoir des retombées pour le milieu étudiant parisien
- avoir le suivi réel d'un professeur ou d'une personnalité qualifiée à Paris
- avoir un relais sur place (association, ONG...)

Votre projet ne doit pas :

- prévoir de prodiguer des soins/actes médicaux réservés aux personnels qualifiés
- faire partie de votre cursus
- cibler un pays déconseillé par le Ministère des Affaires Etrangères

Le financement de votre projet, le cas échéant :

- ne peut pas financer les transports / voyages
- ne doit pas être un financement indirect de projet local ou d'une association locale.

Attention :

- Un seul dossier humanitaire par association sera retenu à chaque commission.

Si votre projet répond à ces critères, envoyez-le en ligne. Après réception, vous serez conviés à un RDV au service culturel du Crous de Paris.

CONSEIL :

- si votre projet propose comme retour sur expérience une exposition sur Paris au retour de votre voyage, cela ne suffira pas pour que votre projet soit retenu en tant que projet humanitaire.

Le Crous vous demandera alors de faire un dossier culturel pour financer une exposition après votre retour, ne finançant donc pas le projet humanitaire en tant que tel.

- Trouvez **votre** idée en plus qui fera que votre projet aura un intérêt pour la vie étudiante à Paris, en sortant des sentiers battus (expositions, films, conférences...).

- Soyez précis dans votre budget : la Commission aime savoir ce qu'elle finance. Proposez du concret !

